



SYNDICAT MIXTE DE  
TRANSPORT INTERURBAIN

COMITE SYNDICAL

N° 2015-011/ SMTI

du 30 juin 2015

Haut-Commissariat de la République  
en Nouvelle-Calédonie

- 2 JUIL. 2015

CONTRÔLE DE LEGALITE

## DELIBERATION

### portant affectation du résultat de l'exercice 2014 du Syndicat Mixte de Transport Interurbain

Le comité syndical du syndicat mixte de transport interurbain,

Délibérant conformément à la loi organique modifiée n°99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, notamment l'article 54 ;

- VU la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, notamment l'article 9 ;
- VU la délibération n° 2008-135/APN du 20 juin 2008 relative à la participation de la province Nord au syndicat mixte de transport interurbain de Nouvelle-Calédonie ;
- VU la délibération n° 36-2008/APS du 27 juin 2008 relative à la participation de la province Sud au syndicat mixte de transport interurbain de Nouvelle-Calédonie ;
- VU la délibération n° 450 du 30 décembre 2008 du congrès de la Nouvelle-Calédonie relative à la création d'un syndicat mixte de transport interurbain ;
- VU l'arrêté du Haut-commissariat n° 280/DIRAG/SAJ du 5 mars 2009 autorisant la création du syndicat mixte dénommé « syndicat mixte de transport interurbain de Nouvelle-Calédonie » ;
- VU la délibération n° 2011-004/SMTI portant constatation de l'élection du président et du vice-président du syndicat mixte de transport interurbain,
- VU les statuts du syndicat mixte de transport interurbain, et notamment son article 9 ;
- VU la délibération n° 2015 adoptant le budget primitif de l'année 2015,
- VU le rapport de présentation n° 2015-011/SMTI,
- CONSIDERANT que le résultat excédentaire de fonctionnement s'établit à la somme de 244.298.258 FCFP,

A adopté les dispositions dont la teneur suit :

## DECIDE

### **ARTICLE 1 : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2014**

Après avoir approuvé le compte administratif 2014, le comité syndical approuve l'affectation du résultat excédentaire de fonctionnement de 317 948 956 F. CFP au budget 2014 du syndicat mixte, comme suit :

Recettes : 002 : résultat d'exploitation reporté : 244.298.258 F. CFP.

Recettes : 1068 : excédents d'exploitation capitalisés : 73.650.698 F. CFP.

Le résultat d'investissement déficitaire sera reporté comme suit :

Dépenses au 001 : solde d'exécution de la section d'investissement : 73.650.698 F.CFP

### **ARTICLE 2 : VOIE ET DELAI DE RECOURS**

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de trois mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification.

### **ARTICLE 3 : EXECUTION**

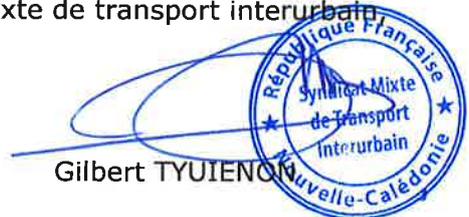
Le président du comité syndical du syndicat mixte de transport interurbain et le trésorier de la trésorerie des établissements publics de Nouvelle-Calédonie, chacun en ce qui le concerne, sont chargés de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie, au président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et aux présidents des assemblées des provinces Nord et Sud et publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie.

Délibéré en séance, le 30 juin 2015.

Un membre,

F. SERRES  

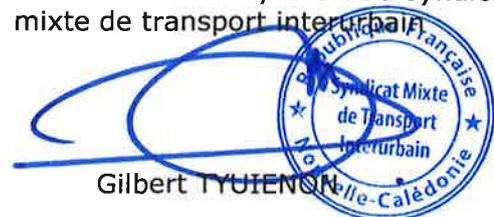

Le président du comité syndical du syndicat mixte de transport interurbain,

  
Gilbert TYUIENON  


La présente délibération est transmise au contrôle de la légalité le  
transmise pour publication au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le

et rendue exécutoire le

Le président du comité syndical du syndicat mixte de transport interurbain,

  
Gilbert TYUIENON  


#### Ampliations :

- |   |   |
|---|---|
| • Haut-commissariat   | 1 |
| • Nouvelle-Calédonie  | 1 |
| • Province Nord   | 1 |
| • Province Sud  | 1 |
| • Trésorerie des Etablissements Publics de Nouvelle-Calédonie | 1 |
| • Archives  | 3 |



#### Quorum :

- |                         |   |
|-------------------------|---|
| • Membres en exercice : | 6 |
| • Membres présents :    | 3 |
| • Membres représentés : | 1 |
| • Suffrages exprimés :  | 3 |
| • Pour :                | 3 |
| • Contre :              | 0 |
| • Abstentions :         | 0 |